



COMITE DIRECTEUR DE LA LIGUE NATIONALE DE BASKETBALL

21 mars 2017

Etaient Présents : MM. BERAL, SIUTAT, JEHANNO, LEMASSON, BELLON, DEVOS, LÉBOUILLE, BORG, MULLER, DESBOTTES, LEGNAME, MERLIOT, PELLETIER, REYMOND (représentant M. PASSAVE Président du SNB), RUIZ, MULLER et GOBILLOT.

Etaient Excusés : MM. BEESLEY, BAYLE-LESPITAU, AUZOU, VENDRAN, RESTOUT, DE MONTEYNARD et PASSAVE dûment représenté par M. REYMOND

Relevé de décisions

1 – Approbation du Procès-Verbal de la réunion du Comité Directeur du 24 janvier 2017 :

Le Procès-Verbal de la réunion du Comité Directeur du 24 janvier 2017 est approuvé à l'unanimité des présents ou représentés.

2 – Administration :

2.1 Locaux

Le Comité Directeur valide à l'unanimité la poursuite des réflexions et des négociations en cours sur le projet de déménagement de la LNB.

2.2 Assemblée Générale

Une Assemblée Générale se tiendra le 22 juin 2017 à Paris. Le Comité Directeur est informé de la nécessité que l'Assemblée Générale approuve le nouveau règlement disciplinaire et proroge par ailleurs la convention actuelle de délégation entre la FFBB et la LNB qui expire au 30 juin 2017 afin que les négociations sur la future convention puissent se poursuivre sereinement.

L'ordre du jour définitif et les modalités seront envoyés ultérieurement.

3 – Opérations Sportives :

3.1 Coupes Européennes

Le Comité Directeur de la LNB constate qu'à ce jour le nombre de places attribuées dans les différentes compétitions européennes n'est pas encore connu.

Le Comité Directeur de la LNB confirme ce jour la décision de l'Assemblée Générale du 19 mars 2016 à savoir que la Basketball Champions League demeure la compétition prioritaire et privilégiée pour l'attribution des places en Coupes Européennes aux clubs français.

De plus, le Comité Directeur décide qu'il laissera aux clubs la possibilité de disputer l'Eurocup en fonction du nombre de places attribuées à la France et selon des règles qui resteront à déterminer par la LNB.

Si une place en Euroleague est attribuée à la France, la LNB soutiendra la participation de l'équipe à cette compétition.

Le Comité Directeur confirme les critères d'attribution des places en Coupes Européennes déterminé lors de la saison 2015/2016 à savoir :

- Pour le championnat de France :

- 1- le champion de France PROA
- 2- le finaliste du championnat de France PROA
- 3- le premier de la saison régulière de PROA
- 4- le meilleur demi-finaliste du championnat de France PROA*
- 5- le second demi-finaliste du championnat de France PROA *
- 6- le meilleur quart de finaliste du championnat de France PROA *
- 7- le second meilleur quart de finaliste du championnat de France PROA *
- 8- le troisième meilleur quart de finaliste du championnat de France PROA *

* *déterminé par le classement de la saison régulière*

Le Comité Directeur confirme que dans l'éventualité où une même équipe cumule plusieurs critères d'attribution en vue d'obtenir une place en Coupe Européenne, ladite équipe conservera le bénéfice du meilleur critère et se verra attribuer la place correspondant à ce critère.

La ou les places vacantes seront attribuée(s) à/aux équipe(s) la/les mieux classée(s) n'ayant pas de place préalablement attribuée.

- Pour la coupe de France :

Le vainqueur de la coupe de France sera engagé dans l'une des compétitions organisées par FIBA Europe et s'intercalera dans le classement selon le nombre de places accordées par la FIBA EUROPE en Basketball Champions League.

3.2 Calendrier play offs

Le Comité Directeur de la LNB valide les dates de play offs PRO A et PRO B :

3.2.1 PLAY OFFS PRO A:

Quarts de finale:

Série 1 : Lundi 22/05 Mercredi 24/05 Vendredi 26/05

Ps : Un match de la série 1 sera décalé au dimanche 21/05 pour être diffusé sur Numéro 23.

Série 2 : Mardi 23/05 Jeudi 25/05 Samedi 27/05

Demi-finales :

Série 1 : Mardi 30/05 Jeudi 01/06 Dimanche 4/06

Relevé de décisions - Comité Directeur du 21/03/2017

	Mardi 06/06	Vendredi 09/06	
Série 2 :	Mercredi 31/05	Vendredi 02/06	Lundi 05/06
	Mercredi 07/06	Samedi 10/06	

Finale :

	Mercredi 14/06	Vendredi 16/06	Lundi 19/06
	Mercredi 21/06	Samedi 24/06	

3.2.2 PLAY OFFS PRO B D'ACCESSION:

Quarts de finale :

Aller vendredi 26 mai	Retour Dimanche 28 mai	Belle Mercredi 31 mai
-----------------------	------------------------	-----------------------

Demi-finales :

Aller Samedi 03 juin	Retour lundi 05 juin	Belle jeudi 8 juin
----------------------	----------------------	--------------------

Finale :

Aller Dimanche 11 juin	Retour Mercredi 14 juin	Belle Samedi 17 juin
------------------------	-------------------------	----------------------

3.3 Calendrier PRO A 2017-2018:

Le Comité Directeur de la LNB approuve les éléments suivants du calendrier PRO A / PRO B:

- Match des champions le Mardi 19 septembre 2017
- Début du championnat PRO A Samedi 23 septembre 2017
- All Star Game 29 décembre 2017
- Leaders Cup du 16 au 18 février 2018

3.4 Arbitrage championnat PRO B :

Le Comité Directeur vote la direction des rencontres PRO B par 3 arbitres à compter de la saison 2017-2018.

3.5 Groupe de travail « comment le basket Français doit il s'adapter » :

A la suite de la présentation de M. PRIMAULT lors de Leaders Cup le 19 février 2017, le Comité Directeur propose la création de 4 groupes de travail sur chacun des axes stratégiques :

- Renforcer le projet collectif
- L'identité du basket français
- Les standards de qualité
- Les contraintes externes comme opportunités

Le Bureau de la LNB aura la charge d'organiser la composition, le fonctionnement et la restitution des travaux des groupes de travail.

4 - Finances

Le Comité Directeur du 21 mars 2017 valide à l'unanimité le montant des reversements aux clubs sur les droits fixes télévisés et marketing pour la saison juillet 2017 / juin 2018.

Le Comité Directeur valide à l'unanimité les versements des clubs à la LNB pour la saison 2017/2018 concernant :

- les droits d'accès aux compétitions PRO A et PRO B,
- les droit d'accès aux play-offs PRO A et PRO B,
- les droits d'accès aux finales PRO B et l'organisation des finales PRO A,
- les coûts d'arbitrage en play-offs et finales PRO A et PRO B,
- le montant associé au coût et à la gestion des licences pour les joueurs étrangers.

Le détail des versements LNB et clubs figure dans le procès-verbal qui sera adressé aux clubs et membres du Comité Directeur.

Le Comité Directeur valide également à l'unanimité les sommes dues dans le cadre du protocole LNB/AS Monaco Basket par le club ainsi que les reversements prévus aux 17 autres clubs de PRO A par la LNB. Les montants sont indiqués dans le procès-verbal qui sera adressé aux clubs et membres du Comité Directeur.

5 – Juridique

5.1 Convention FFBB/LNB

Etant donné que la nouvelle convention doit être adoptée par les Assemblées Générales respectives de la FFBB et la LNB puis approuvée par le Ministère des Sports, il est proposé conjointement par les Président de la FFBB et de la LNB de prolonger officiellement la convention actuelle de 6 mois. Cette prolongation permettra de pouvoir travailler sur la nouvelle convention afin que celle-ci soit approuvée au cours du second semestre 2017.

Le Comité Directeur est favorable à cette proposition et valide la prolongation de la convention actuelle.

5.2 Modification des contrats aspirant et stagiaire

Le Comité Directeur approuve la modification des contrats type aspirant et stagiaire qui seront désormais à la fois adaptés aux dispositions légales de la loi du 27/11/2015 et sous format informatique.

5.3 Point sur les modifications règlementaires

Les propositions de modifications règlementaires présentées au Comité Directeur sont annexées au présent Relevé de décision

Le Comité Directeur de la LNB est d'accord sur les propositions de modification formulées à l'exception de celle relative à l'Article 300. Cette proposition, formulée par la Commission sportive, avait pour finalité d'imposer aux clubs d'aligner leur meilleure équipe en Championnat PRO A, cette compétition primant sur la Coupe d'Europe.

Cette modification règlementaire s'inscrivait dans une démarche de préservation des intérêts de la LNB dans l'hypothèse probable de l'incompatibilité des calendriers sportifs des compétitions organisées par l'Euroligue et de la PRO A.

Plusieurs membres du Comité Directeur expriment leur désapprobation face à la formulation de cette proposition, estimant que celle-ci n'est pas appropriée car disproportionnée, trop contraignante et intrusive dans la gestion sportive du club tout en reconnaissant la nécessité de protéger le Championnat PRO A.

Une nouvelle proposition sera effectuée en vue du Comité Directeur du 23 mai 2017.

6 – Évènements

Le Comité Directeur valide à l'unanimité la proposition de modification du cahier des charges des Finales LNB, ramenant l'organisation du Media Day de 7 à 2 jours suivant le dernier match des Finales LNB.